

N° FIN/2021/106

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	9 décembre 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	9 décembre 2021	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49

Séance du 15 décembre 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 15 décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAUT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE
Mme Evelyne TRECARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Anne MIELNIK-MEDDAH
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Sophie CALLÉ, pouvoir à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas DEILLER
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Gérard VERGNAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Demande de subvention DETR pour la mise en accessibilité du rez-de-chaussée du bâtiment Adrien Durand (BAT 38) / Aile Sud

FIN/2021/106

Conseil communautaire du
15 décembre 2021**Objet : Demande de subvention DETR pour la mise en accessibilité du rez-de-chaussée du bâtiment Adrien Durand (BAT 38) / Aile Sud**

Le 28^{ème} Groupe géographique, ex-site militaire à Joigny, a laissé derrière lui des hangars et bâtiments dont une ancienne imprimerie.

La communauté de communes est aujourd'hui propriétaire de cette ancienne imprimerie. Il s'agit du Bâtiment Adrien Durand (BAT 38) situé rue Jean-François de la Pérouse à Joigny.

C'est en 2017 que la communauté de communes a engagé la réhabilitation de ce bâtiment. Et c'est en juillet 2018 que les premiers occupants sont arrivés avec la pharmacie inter-hospitalière.

A noter toutefois, que seule une partie du rez-de-chaussée de l'aile Sud a été rénovée. Cela concerne 3 espaces d'une surface totale de 130m².

Ces locaux sont actuellement utilisés par le Fab Lab. C'est un lieu « normalement » ouvert au public où il est mis à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets (impression 3D).

Cependant, ce lieu ne peut pas accueillir de public à ce jour car il n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Il est donc nécessaire de rendre accessible ces locaux afin de répondre à la charte des Fabs Labs, notamment sur le fait qu'il s'agisse d'un lieu d'accueil pour le public.

Afin de rendre accessible les locaux du Fab Lab, les travaux suivants doivent être réalisés :

- Création d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Création d'une place PMR,
- Remplacement de la porte existante par une porte PMR,
- Balisage des issues de secours (éclairage de sécurité).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'engager des travaux pour la mise en accessibilité du rez-de-chaussée du bâtiment Adrien Durand (BAT 38) / Aile Sud,

Considérant que les travaux débuteront au 1er trimestre 2022,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien peut solliciter une subvention :

- au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Considérant le détail du financement de cette opération comme suit :

Description technique	Coûts (€. HT)
<u>Prestations intellectuelles :</u>	2 882,00 € HT
Maîtrise d'œuvre pour PC	1 602,00 € HT
Contrôleur technique	1 280,00 € HT
<u>Descriptif sommaire des travaux (non exhaustif) :</u>	37 126,40 € HT
DEMOLITION – TERRASSEMENT – MACONNERIE POUR RAMPE PMR	9 159,60 € HT
ETUDES – FOURNITURE ET POSE RAMPE PMR	21 310,00 € HT
REPLACEMENT PORTE	2 279,10 € HT
ECLAIRAGE DE SECURITE ET DEMANTELLEMENT DETECTEURS IONIQUES	4 377,70 € HT
TOTAL PRESTATIONS INTELLECTUELLES	2 882,00 € HT
TOTAL TRAVAUX	37 126,40 € HT
TOTAL DES DEPENSES (€ HT)	40 008,40 € HT

Considérant la subvention sollicitée suivante : **DETR : 16 003,36 € (40%)**,

Considérant qu'il restera à la charge de la CCJ : 60 %, soit 24 005,04 €,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le plan de financement de ces travaux conformément au tableau ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR,
- **DIT** que les crédits sont bien inscrits au budget principal, exercice 2021,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour solliciter cette subvention.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

